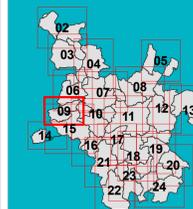




Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Rennes Métropole



D-2 REGLEMENT GRAPHIQUE

D-2-2 Plans thématiques

D-2-2-5 Santé / Risques / Sécurité D-2-2-5-1 Zones de vigilance Air/bruit lignes HT/THT

Plan D-2-2-5-1.09

Cintré / La Chapelle-Thouarault

Élaboration approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/12/2019

Echelle : 1/10 000
Décembre 2019



Éléments de contexte



Limite communale



Parcelle et bâti cadastral

Zones de vigilance Air/Bruit - Lignes HT/THT

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur la métropole (par choix de simplification). Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes ces thématiques sur leur territoire.

Zones de vigilance liées aux lignes électriques (servitude 14) Haute et Très Haute Tension (HT/THT)

lignes aériennes

Axe de la servitude (400kV)

Emprise de 75m. de part et d'autre de l'axe

Axe de la servitude (225kV)

Emprise de 50m. de part et d'autre de l'axe

Axe de la servitude (63 et 90 kV)

Emprise de 25m. de part et d'autre de l'axe

lignes souterraines

Axe de la servitude (225kV)

Emprise de 10m. de part et d'autre de l'axe

Axe de la servitude (63 et 90 kV)

Emprise de 5m. de part et d'autre de l'axe

Zones de vigilance Air/Bruit

Axe viarie définissant la disposition

Emprise de 50m. de part et d'autre de l'axe (catégorie 3)

Emprise de 75m. de part et d'autre de l'axe (catégorie 2)

Emprise de 100m. de part et d'autre de l'axe (catégorie 1)

Sources : ©IRTE 2018 ; ©CG35 (classement sonore des voies), 2016 ; ©DGFiP (cadastre), 2017 ; ©Rennes Métropole (SIG), (données PVI01), jul 2018 ; ©Ville de Rennes (fond de plan topographique général), déc 2018

Réalisation : ©Rennes Métropole (DAU/ISPEU), déc 2019
Logiciel SIG : ArcGIS 10.3.1
Système de référence : RGF93 CC48 (IGNF : LAMBCC48 - EPSG : 3948)

0 250 500 m.

